

**Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur
d'Etablissement ou de Service d'intervention sociale
(CAFDES)**

Code RNCP
36838

Code formation
16033202

Niveau
7 – BAC +5

Objectifs et contexte de la certification

- Le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale oriente, élabore et conduit l'action d'un ou plusieurs établissements ou services du champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire. Il exerce ses missions dans le respect de la définition du travail social figurant à l'article D. 142-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Il assume des responsabilités confiées par délégation ou mandat de la personne morale dans le respect du cadre législatif et réglementaire. Il gère un ou plusieurs établissements ou services, dirige l'équipe de direction et des équipes pluridisciplinaires et pluriprofessionnelles. Il élabore une stratégie de communication interne et externe et s'assure de son accessibilité.
- Le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale participe à l'élaboration de projets stratégiques territoriaux en lien avec la mise en œuvre des politiques publiques. Il apporte une expertise fondée sur la connaissance de son champ d'intervention et guidée par une exigence éthique et déontologique de l'intervention sociale.
- Il veille à adapter l'offre de services aux évolutions du contexte d'intervention. Il définit les orientations stratégiques du projet d'établissement ou de service et coordonne l'élaboration de ce dernier. Il pilote le projet d'établissement ou de service en considérant notamment les recommandations de bonnes pratiques spécifiques à son cadre d'intervention et met en œuvre une démarche d'évaluation. Il est garant de l'exercice des droits et des libertés des personnes accueillies ou accompagnées et crée les conditions de la participation des personnes à la vie de l'établissement ou du service et de leur autodétermination. Il développe le partenariat et le travail en réseau dans l'intérêt des personnes et du projet d'établissement ou de service. Il positionne l'établissement ou le service sur le territoire d'intervention.
- Le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale assure le management, conçoit et met en œuvre une organisation du travail. Il pilote la gestion des ressources humaines. Dans ce cadre, il conduit les politiques de formation, de qualification et de recrutement. Il est responsable de la gestion économique, financière et logistique de l'établissement ou du service.
- Le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale inscrit l'ensemble de ses actions dans une démarche éthique et promeut le questionnement éthique dans le fonctionnement et la culture de l'établissement

Activités visées

Les activités du directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale consistent à :

- Conduire une démarche prospective ;
- Mettre en place une stratégie de développement du partenariat et du travail en réseau ;
- Elaborer et piloter le projet d'établissement ou de service ;
- Mettre en œuvre et évaluer le projet d'établissement ou de service ;
- Diriger une équipe ;
- Piloter la gestion des emplois et des compétences ;
- Conduire la gestion des ressources humaines ;
- Conduire la gestion économique et financière de l'établissement ou du service ;
- Définir une politique d'investissement et de suivi de la logistique en lien avec le projet d'établissement ou de service.

Blocs de compétences

La formation est répartie en **4 blocs de compétences** pour un total de **700 heures de cours théoriques** :

Bloc 1

Participer à l'élaboration de projets stratégiques en lien avec la mise en œuvre des politiques publiques

196
heures

- Conduire une démarche de diagnostic territorial.
- Apporter une expertise sur la mise en œuvre des politiques publiques en lien avec son champ d'intervention.
- Développer une veille stratégique ;
- Elaborer une stratégie de développement du partenariat ;
- Travailler en réseau ;
- Communiquer sur l'élaboration de projets stratégiques en lien avec les politiques publiques.

Bloc 2

Définir et piloter le projet d'établissement ou de service

154
heures

- Définir les orientations stratégiques du projet d'établissement ou de service
- Coordonner la démarche d'élaboration du projet d'établissement ou de service
- Conduire la mise en œuvre du projet d'établissement ou de service
- Créer les conditions de l'exercice des droits et des libertés des personnes
- Mettre en œuvre une démarche d'évaluation du projet d'établissement ou de service
- Communiquer sur la définition et le pilotage du projet d'établissement ou de service

Bloc 3

Manager et gérer les ressources humaines de l'établissement ou du service

196
heures

- Assurer le management d'une équipe ;
- Concevoir une organisation du travail ;
- Mettre en œuvre une organisation du travail ;
- Concevoir et conduire une politique de recrutement ;
- Définir et mettre en œuvre une politique de formation et de qualification ;
- Mettre en œuvre le cadre réglementaire en lien avec la gestion des ressources humaines de l'établissement ou du service ;
- Gérer les relations sociales et les instances représentatives du personnel ;
- Communiquer dans le cadre du management et de la gestion des ressources humaines.

Bloc 4

Gérer les volets économique, financier et logistique de l'établissement ou du service

154
heures

- Élaborer le budget de l'établissement ou du service ;
- Exécuter le budget de l'établissement ou du service ;
- Evaluer les besoins en investissements mobiliers, immobiliers et techniques ;
- Piloter la logistique ;
- Communiquer sur la gestion économique, financière et logistique de l'établissement ou du service.

Référentiel

Le référentiel est disponible ici :

www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36838/

Modalités d'obtention du diplôme

L'obtention de la certification le CAFDES, est conditionnée par la validation des 4 blocs de compétence. Chaque bloc de compétences est certifié par deux types d'épreuves :

- une épreuve ponctuelle en cours de formation organisée sous la responsabilité de l'établissement de formation en travail social (EFTS) ;
- une épreuve de certification telle que définie dans le référentiel de certification.

BC	Intitulé de l'épreuve	Description et cadre de l'épreuve	Durée
1	Elaboration d'une note d'aide à la décision	<p>Sujet issu obligatoirement de la formation pratique du candidat</p> <p>Rédaction individuelle d'une note d'aide à la décision.</p> <p>Le candidat doit présenter des préconisations issues d'une analyse ancrée sur un territoire, en lien avec des besoins sociaux, sanitaires et médico-sociaux des populations, la mise en œuvre des politiques publiques et le projet de l'établissement ou du service</p> <p>Ecrit et oral notés sur 20</p>	<p>Présentation orale individuelle</p> <p>Durée : 30 mn</p> <p>(10 mn de présentation et 20 mn d'échanges)</p>
	<p>Le bloc de compétences est validé par trois épreuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une épreuve ponctuelle en cours de formation, coefficient 1, organisée sous la responsabilité de l'EFTS ▪ Une épreuve de certification écrite, coefficient 1 ▪ Une épreuve de certification orale, coefficient 1 <p>Le candidat valide le bloc de compétences s'il obtient une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à la moyenne des trois notes.</p>		
2	Mémoire de pratique professionnelle	<p>Choix du sujet par le candidat inspiré par l'expérience professionnelle acquise et validé par le centre de formation</p> <p>Rédaction individuelle du mémoire de 60 pages (+ou- 15% hors bibliographie et annexes)</p> <p>Le candidat présente une démarche stratégique visant à définir, piloter et évaluer un projet d'établissement ou de service.</p>	<p>Soutenance orale</p> <p>Durée : 50 mn</p> <p>(10 mn de présentation, 15 mn de questions avec le rapporteur et 25 mn d'échanges avec l'ensemble du jury)</p>
	<p>Le bloc de compétences est validé par deux épreuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une épreuve ponctuelle en cours de formation, coefficient 1, organisée sous la responsabilité de l'EFTS ▪ Une épreuve de certification, coefficient 2. <p>Le candidat valide le bloc de compétences s'il obtient une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à la moyenne des deux notes.</p>		

3	Analyse d'une situation	<p>Analyse d'une étude de cas portant sur une situation professionnelle en management et en gestion des ressources Humaines complexe.</p> <p>Le candidat doit se positionner dans un processus de décision et apporter des solutions managériales et organisationnelles en prenant en considération l'environnement, l'organisation du travail, la santé au travail et le contexte de l'établissement ou du service.</p>	<p>Épreuve écrite sur table</p> <p>Durée : 4 heures</p>
	<p>Le bloc de compétences est validé par deux épreuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une épreuve ponctuelle en cours de formation, coefficient 1, organisée sous la responsabilité de l'EFTS ▪ Une épreuve de certification, coefficient 2. <p>Le candidat valide le bloc de compétences s'il obtient une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à la moyenne des deux notes.</p>		
4	Note d'orientation	<p>A partir d'une étude de cas, rédaction d'une note d'orientation portant sur les volets de gestion économique, financière et logistique que peut rencontrer un directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale.</p> <p>Présentation d'une analyse de la situation de l'établissement ou du service. Il élabore, commente et établit des simulations pour formuler des préconisations à destination d'un supérieur hiérarchique, des équipes de l'établissement ou du service, de l'organisme gestionnaire, d'un décideur, d'une autorité de tarification.</p>	<p>Épreuve écrite sur table</p> <p>Durée : 4 heures</p>
	<p>Le bloc de compétences est validé par deux épreuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une épreuve ponctuelle en cours de formation, coefficient 1, organisée sous la responsabilité de l'EFTS ▪ Une épreuve de certification, coefficient 2. <p>Le candidat valide le bloc de compétences s'il obtient une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à la moyenne des deux notes.</p>		